



Le mot de Jean-Jacques LOZACH Sénateur de la Creuse



L'eau : urgence déclarée... notamment en Creuse.

Dans le rapport sénatorial intitulé : « Eau, Urgence déclarée », daté de mai 2016, j'avais démontré avec mon collègue Henri Tandonnet, Sénateur du Lot-et-Garonne, l'impérieuse nécessité d'anticiper, en lançant une ambitieuse politique nationale de reconstitution et de stockage de la ressource. La France est, en effet, exposée à un risque réel de pénurie d'eau.

La question de la gestion de la ressource en eau, dans un contexte de dérèglement climatique, avait été abordée avec l'objectif de prévenir la survenance de conflits d'usages. Les années suivantes et l'année 2019 ont apporté une démonstration aigüe, voire violente, de l'urgence à agir, en Creuse comme ailleurs.

J'aimerais ici rappeler le « triptyque pour l'avenir » suggéré, car il ne s'agit désormais plus de prospective mais d'action immédiate impliquant chacun de nous.

1- Économiser l'eau et promouvoir la sobriété

- ◆ Améliorer l'état des réseaux de distribution : 20 à 25% de l'eau, en moyenne, ne parvient jamais à l'utilisateur.
- ◆ Favoriser l'adaptation des cultures et des semences en encourageant l'agro-écologie, la sélection variétale et l'irrigation de précision.
- ◆ Poursuivre et amplifier les campagnes d'information et de sensibilisation à la réduction des consommations.

2- Réguler les flux pour mieux gérer la ressource

- ◆ Atteindre le bon état écologique des eaux par le respect des berges, des tracés et des zones humides.
- ◆ Faciliter la constitution de réserves d'eau lorsqu'elle est abondante pour pouvoir la mobiliser lors des pics de besoin.
- ◆ Ne pas écarter la création de grands ouvrages structurants et repenser la destination de l'existant.

3- Accroître l'offre en misant sur la recherche

- ◆ Pour surmonter le tabou de la réutilisation des eaux usées traitées.
- ◆ Pour favoriser la réalimentation des nappes souterraines.
- ◆ Pour valoriser la récupération des eaux pluviales.

Ces trois grands axes étaient illustrés par des projets très concrets.

Enfin, je voudrais dire mon indignation face à l'assèchement de l'étang des Landes, propriété du département, et dont la reprise médiatique nationale a nui à l'image de la Creuse, cet été.

Je suis profondément choqué car, en qualité de Président du Conseil Général, j'ai eu à piloter, entre 2001 et 2015 - avec le vice-président concerné - toutes les initiatives et tous les aménagements ayant bénéficié à ce formidable site (classement en réserve naturelle nationale, restauration de l'anguillère, aménagement des chemins ruraux périphériques, acquisition de parcelles, réalisation des cheminements et des points d'observation, ouverture d'une Maison de la Réserve, charte d'animation, recrutement des personnels nécessaires...).

Il s'agit, là encore, de gestion de nos ressources. Celles-ci étant précieuses à plus d'un titre, elles engagent toute notre responsabilité.

PRÉSIDENT DU
GROUPE
RURALITÉS DU
SÉNAT

VICE-PRÉSIDENT
DE LA
DÉLÉGATION
SÉNATORIALE
À LA
PROSPECTIVE

ANCIEN
PRÉSIDENT DU
CONSEIL
GÉNÉRAL
DE LA
CREUSE

CONSEILLER
DÉPARTEMENTAL
DE BOURGANEUF

Septembre 2019
Numéro 1

ASSOCIATION NATIONALE NOUVELLES RURALITÉS

En qualité de vice-président de cette association, je vous informe que nous avons organisé en juin un colloque intitulé **Ruralisons !** avec 680 participants.

Afin, qu'au plus haut niveau, soient prises en compte les spécificités des zones rurales à chaque étape des processus législatifs et de décision, nous avons conclu cette journée en proclamant la naissance d'un parlement rural. Celui-ci rassemble l'ensemble des partis politiques, mais également associations et différents acteurs du territoire. Ses premiers objectifs sont :

- ◆ La création d'une sixième catégorie d'établissement recevant du public (ERP) dans laquelle les contraintes de mise aux normes seront adaptées aux petits établissements et accompagnées d'un soutien technique et financier ;
- ◆ La promotion du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) trop méconnu par les communes et chefs d'entreprise, l'étendre aux établissements déjà installés et pérenniser le dispositif au-delà de 2020 ;
- ◆ Il est décidé de soumettre au Parlement une loi sur la réduction des écarts de dotations sur la DGF de base dite part forfaitaire, en vue d'aboutir à une égalité pour chaque citoyen français.
- ◆ Il est décidé que toute compétence transférée doit l'être volontairement par les communes afin de rendre un pouvoir d'agir aux élus ;
- ◆ Il est décidé que la future loi de révision de la Constitution contiendra un article qui introduit la notion de territoires et d'espace dans la Constitution française ;
- ◆ Sera soumis au Parlement un projet de loi d'orientation et de programmation pour la ruralité. Cette loi-cadre comportera une démarche horizontale et interministérielle, une programmation financière stable sur 10 ans, une articulation avec l'agence nationale de cohésion des territoires et un fonds national de revitalisation avec un financement spécifique ;
- ◆ La « ruralisation » des politiques publiques par le parlement rural ;
- ◆ La prise de conscience collective de l'importance des fonds européens pour les territoires ruraux et le déblocage des crédits européens actuels dans le cadre du programme de développement rural Leader ;
- ◆ La ruralisation des politiques européennes de la France pour la prochaine période de programmation 2021-2027 ;
- ◆ La création d'un fonds d'investissement immatériel, accessible aux acteurs de la société civile et des territoires en capacité d'innover en faveur de l'emploi, de coopérer pour offrir une diversité de filières de formation et faciliter l'accès à l'enseignement supérieur en espace rural.
- ◆ L'accélération de la couverture numérique en très haut débit et le déploiement de la 5G prioritairement dans les zones rurales ;
- ◆ La création d'un grand plan télétravail pour permettre aux habitants des zones rurales de vivre dans leur territoire (tiers-lieux, centre de coworking, incitation fiscale dans les entreprises) ;
- ◆ La mise en place d'un véritable dispositif de médiation numérique : pas de dématérialisation ou de fermeture de guichet sans un accompagnement des usagers.

*Mon agenda
à retrouver sur le site
www.jjlozach.fr*

Propositions de Loi

cosignées en septembre 2019 :

- visant à adapter la fiscalité de la succession et de la donation aux enjeux démographiques, sociétaux et économiques du 21ème siècle,
- tendant à renforcer l'effectivité du droit au changement d'assurance emprunteur.

Principaux textes soumis à l'ordre du jour du Sénat :

- Projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
- Projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Calendrier électoral

Élections municipales

1^{er} tour : 15 mars 2020

2nd tour : 22 mars 2020

Si vous souhaitez organiser :

- une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité,
- une visite du Palais du Luxembourg,

**Vous pouvez me contacter au
05 55 64 14 19.**

www.jjlozach.fr

*Abonnez-vous à la lettre
d'information*

COMITÉ DE RÉDACTION :
Équipe parlementaire

PROCHE DE VOUS ET À VOTRE ÉCOUTE,

Ma suppléante :

Armelle MARTIN,
Conseillère départementale
Maire-adjointe de Saint-Vaury.

Mon équipe :

Mes collaborateurs parlementaires :

CREUSE :
Fatima LARIGAUDERIE et Valérie PIGEAT
05 55 64 14 19
2 rue Zizim 23400 BOURGANEUF
jjlozach@jjlozach.fr

PARIS :

Gabriel CAZAUBON
01 42 34 29 63
15 rue de Vaugirard 75291 PARIS Cedex 06
jj.lozach@senat.fr